



**HAL**  
open science

## De la difficulté d'un urbanisme ouvert à la différence

Laurent Matthey

► **To cite this version:**

Laurent Matthey. De la difficulté d'un urbanisme ouvert à la différence. Cattacin, Sandro; Gamba, Fiorenza; Waeber, Olivier. Penser et planifier la ville des différences, Seismo, pp.177-198, 2025, 978-2-88351-768-4. ⟨hal-04963062⟩

**HAL Id: hal-04963062**

**<https://hal.science/hal-04963062v1>**

Submitted on 24 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

## De la difficulté d'un urbanisme ouvert à la différence

*Laurent Matthey*

Au début, il y a un souvenir. Celui du témoignage d'une collègue urbaniste m'expliquant être parfois circonspecte devant la lisibilité des supports mobilisés par certains confrères ou consœurs lors de la présentation de projets. « Je me demande comment on peut être urbaniste sans se soucier des autres ». Et puis un deuxième souvenir. Celui d'une réponse faite par un urbaniste alors qu'on lui demandait comment il arrivait à dire qu'une proposition d'aménagement est plus qualitative, aux regards de considérations sociales, qu'une autre : « Parce que c'est mon métier ». Ces deux souvenirs, qui à présent se télescopent, disent quelque chose de la pratique urbanistique : pour un certain nombre des personnes qui en font profession, l'altérité en constitue le cœur. On s'y attache ainsi, le plus souvent, à produire la ville en conscience, c'est-à-dire au plus près d'une éthique intériorisée durant une socialisation professionnelle au long cours, une conscience qui incline à anticiper les attentes d'autrui en termes d'habitabilité ou d'usage de l'espace.

C'est du point de vue de cette socialisation professionnelle que j'aimerais, ci-après, discuter la question d'une planification attentive aux différences. Plus précisément, j'entends réfléchir à la manière dont la question de l'altérité se pose aux praticien·nes face aux questions d'urbanisme opérationnel, alors que ce qui a été planifié doit être réalisé et que les faits commencent à devenir « têtus », pour détourner une expression de Lénine. La question que je me pose est donc plutôt celle de la *réalisation* d'une ville attentive aux différences que celle de sa *planification* au sens le plus strict, même si, anticipant les usages, l'urbanisme opérationnel peut être considéré comme « planificateur ».

J'aborderai cette socialisation professionnelle en creux. Plus que le curriculum de formation ou le parcours scolaire patiné par les années d'expériences, ce qui m'intéresse dans le cadre de cet essai, ce sont les modèles activés alors que l'on est confronté à des problèmes d'aménagement contrariant la réalisation du plan. Je discuterai des modèles qui accompagnent l'action, que ceux-ci soient d'ordre scientifique ou lié à une discipline. Mon postulat est que ces modèles informent (au sens où ils sont performatifs) puissamment l'action, notamment parce qu'ils conduisent à voir ce que le

modèle prédispose à voir. En ce sens, ils sont à l'origine de biais d'interprétation ou de lecture (déjà abondamment documentés par ailleurs), qui se retrouvent dans la manière dont on sélectionne les différences légitimes, c'est-à-dire celles qui doivent disposer d'un porte-parole lors de la production de la ville. J'aimerais, pour résumer, discuter la séquence suivante, pour comprendre ce qu'est une « planification » attentive aux différences : *sensibilité à l'altérité – modèle urbain – intégration des paradigmes – biais de cognition – porte-paroles légitimes*.

L'aspiration de l'urbanisme à une ville appropriée aux besoins de tous·tes et de chacun·ne est cadrée par des modèles urbains qui correspondent à des paradigmes, des schèmes de pensée et d'action, métabolisés durant les années de formation ou d'activité. Ces modèles sont à l'origine de biais cognitifs qui limitent la perception des différences. Cette limitation du champ se traduit dans l'extension donnée au champ des porte-paroles requis par le projet.

### Quand le modèle fait habitus

La question des modèles a été abondamment commentée dans le champ de la recherche urbaine. De Choay (1966) à Fainstein (2019), on a tenté de clarifier la question de savoir ce qu'est précisément un modèle, insistant tour à tour sur la puissance imaginaire des propositions d'aménagement propres à corriger les désordres sociaux d'une époque (Choay 1965), la simplification du réel dont il procède (Racine 2006), la dimension normative qui l'anime (Derycke *et al.* 1996), sa puissance de reproduction, en dépit de la diversité des lieux (Choay 1966), sa circulation (Peck et Theodore 2010 ; Robinson 2013), l'assemblage de références dont il procède (Devisme et Dumont 2011), bénéficiant en cela de supports externes, d'un instrumentaire en somme. L'analyse « bonnes pratiques » (Devisme *et al.* 2007 ; McCann 2011) – notamment du point de vue des modes de gouvernance, que l'on parle des politiques de la nuit (Pieroni 2022), de participation citoyenne (Crot 2010) ou de partenariat public-privé (Dupuis 2010) – a été ainsi un terrain important permettant d'explicitier la manière dont un modèle se reproduit, en agrégeant des références à la fois globales et locales (Béal *et al.* 2015 ; Coralli et Palumbo 2011).

Des monographies ont éclairé le rôle des labels dans la diffusion et l'appropriation du modèle de la ville durable par les professionnels de la ville

(Gaillard et Matthey 2011), alors que d'autres ont montré comment des dispositifs sociotechniques tels que la smart-city (Söderström *et al.* 2014) participent de la mise en mouvement des principes d'un nouvel urbanisme (Dupuis 2009 ; 2017). Dans le prolongement de ces travaux, le modèle a été abordé comme un ensemble de références participantes à la mondialisation des formes urbaines (Söderström 2014), tant du point de vue des villes « mondialisantes » (Lévy *et al.* 2008) et « mondialisées » que de la génération des formes architecturales (Ferrari 2010). Plus récemment, la réflexion sur les modèles urbains s'est élargie à la fabrique des espaces publics, montrant tout à la fois la circulation des références et leur resémantisation dans un autre contexte (Curnier 2018). Enfin, la recherche a également cherché à mieux identifier les conditions de la réception d'un modèle (Mullon 2018), montrant que les contextes juridique et économique contrarient parfois la possibilité d'émuler un environnement propre à accueillir certains modèles de production de logement (Bolzman *et al.* 2020).

Dans le cadre de la présente réflexion, je considère qu'un modèle est d'une part un ensemble de concepts et préceptes appliqués, de manière spontanée, à une situation donnée. Un modèle, d'autre part, représente des solutions à des enjeux ou problèmes qui ont progressivement été portées à l'état de normes auxquelles on se réfère pour agir (Carriou et Ratouis 2014 ; Gaillard et Matthey 2011). Je postule donc (et c'est discutable) qu'un modèle est à la fois dans le sujet agissant et à l'extérieur de celui-ci. Expériences instituées en normes, il peut s'imposer à nous. Ainsi, les outils d'aide à la décision, les labels agrégeant différents objectifs et indicateurs de durabilité participent-ils d'une certaine orthopédie qui conduit les acteurs à se poser certaines questions à certains moments d'un projet de manière à être conforme à des principes de durabilité, agençant des schèmes de pensée et d'action (Gaillard et Matthey 2011). Logiciels d'aides à la décision, chartes, feuilles de routes, etc. sont des instruments de diffusion des modèles. Travaillant la cognition des acteurs, ils incarnent la raison urbanistique et favorisent l'intériorisation et la métabolisation des modes de penser et de faire. Mais le modèle est aussi toujours déjà en nous, à l'état potentiel. Une situation-problème l'actualise. Lorsqu'un urbaniste affirme que la ville se construit par le vide, qu'il insiste sur la nécessité de « refaire la ville sur la ville », qu'il promet des indices de verdure, c'est un modèle normatif intériorisé qu'il active, même s'il semble instituer une posture singulière, un art tout personnel de se prononcer sur la ville idéale.

À la fois intérieur et extérieur, le modèle travaille en effet les corps des différents acteurs de la production urbaine. Une fois intériorisé, il active des habiletés techniques (une manière d’approcher un site de projet, une méthodologie de travail), des normes morales (une préconception de ce que doit être la ville juste et bonne) et des jugements esthétiques (un mode spécifique d’identification de ce qui est beau ou pas). En somme, ces modèles ont quelque chose des habitus bourdieusiens. Le sujet urbaniste, confronté à des problèmes de planification, réactive une socialisation professionnelle, en interprétant subjectivement une partition.

Ainsi, cette conception du modèle – qui en fait une structure à la fois informée et informante, au sens où elle engramme des expériences et organise les actions dans le sens d’une reproduction des modes d’intelligibilité (Piveteau 1995) – justifie l’hypothèse voulant qu’il ne puisse y avoir de planification sensible aux différences qu’à la seule condition qu’une diversité des vues participe au projet. Si la socialisation disciplinaire favorise l’internalisation de paradigmes théoriques, des schèmes à dimension normative qui se traduisent en postures, on peut postuler qu’il en résulte une série de biais cognitifs, notamment de confirmation, conduisant à voir dans le réel ce que le modèle nous a incités à voir, penser, transformer.

### **Faire parler un projet par ses archives**

Pour répondre à la question de la ville des différences, cet article focalise ainsi sur la difficulté, pour les professionnel·les de l’aménagement et de l’urbanisme, de voir ce qu’ils n’ont pas été formés à voir ; de penser ce qui n’est pas pensable parce qu’échappant au modèle urbanistique d’une époque donnée. Empruntant les voies de la description, je vais tenter de montrer comment, en dépit des meilleures intentions possibles, on peut parfois ignorer des publics et des usages insaisissables, parce qu’indéfinissables. Cette description se déploie à partir d’un cas spécifique, celui de l’opérationnalisation d’un Plan localisé de quartier dans le canton de Genève, en Suisse. Elle s’appuie pour cela sur les archives du mandataire retenu par les principaux opérateurs du projet. Celles-ci regroupent, outre l’appel d’offres auquel répond le mandataire et le contrat signé, des comptes-rendus de séances, diverses correspondances, différents schémas ou études intermédiaires, divers supports de communications institutionnelles, des schémas d’organisation du mandat qui lui est attribué, des notes personnelles, des croquis ou encore des brouil-

lons de courrier. Leur diversité permet d'entrer dans les coulisses du projet ; elle est aussi le support d'une herméneutique, lorsque l'observateur s'attache à interpréter ce que l'architecte-urbaniste pensait alors qu'il dessinait, par exemple, deux personnages sur le coin d'une feuille durant une séance.

Ce matériau a été soumis à trois questions. Premièrement, quelles habiletés techniques mobilisent le mandataire dans la conduite de son projet. Par habiletés techniques, j'entends des façons de faire, des gestes pratiques et mentaux, des méthodologies propres à l'exercice du métier d'urbanisme. Deuxièmement, quelles représentations de la ville idéale active-t-il pour diriger son action ? Par ville idéale, je fais référence à une matrice normative déclinée en grands principes définissant ce que la ville doit être. Troisièmement, quels sont les porte-paroles sollicités par le mandataire pour faire parler le périmètre du projet, mettre le Plan à l'épreuve des potentialités du site. Cette troisième question est un moyen d'aborder plus frontalement la question de l'altérité, puisqu'il s'y agit de voir comment, au fil du projet, on compose avec les différences.

Ce travail sur archives a été complété par des entretiens auprès de personnes habitant le quartier réalisé, de focus groups, de conversations de terrain, mais aussi d'enquêtes réalisées par des étudiantes et étudiants du Bachelor en géographie et environnement de l'Université de Genève (Jolima *et al.* 2021)<sup>1</sup>.

## **Exécuter la politique du logement d'un gouvernement**

Le Plan localisé de quartier (PLQ) en question est adopté en 1997, après le déclassement, en 1991, d'une ancienne campagne détenue par une famille de l'aristocratie locale. Le projet, dont les origines remontent au Plan directeur cantonal de 1964, doit beaucoup à la possibilité de prolonger une ligne de bus, dont le terminus se situait alors à moins d'un kilomètre.

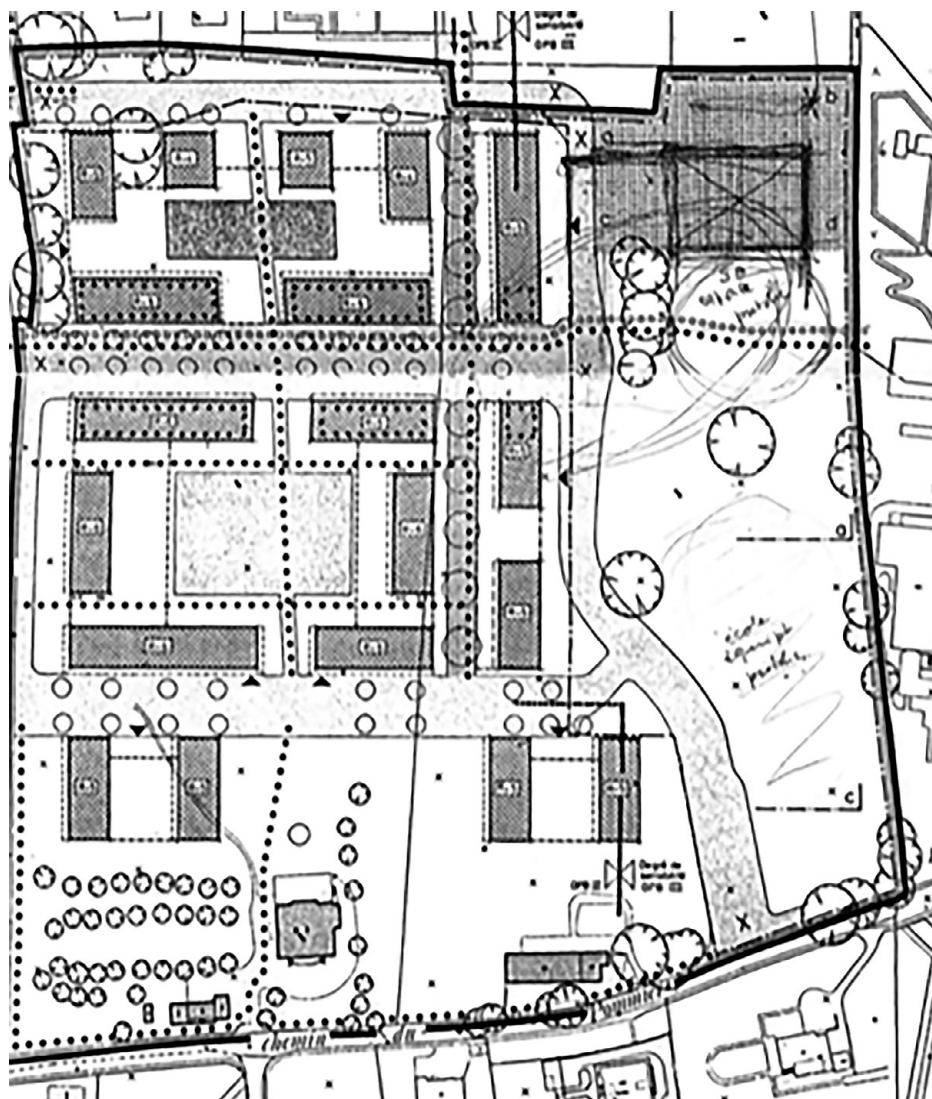
<sup>1</sup> J'ai fait ici le choix d'anonymiser le quartier et le nom des acteurs concernés. Il ne fait aucun doute qu'un-e expert-e de l'urbanisme genevois-e les identifiera. En revanche, une recherche internet portant sur le quartier ou les acteurs concernés ne mènera pas mécaniquement sur ce texte.

## Être mandaté

Dans les années 1980, une étude d'aménagement teste les capacités du site, proposant dans ses croquis un tissu tout en façade continue et îlots, que le PLQ adopté transposera avec une certaine fidélité, si l'on s'en tient aux marqueurs patrimoniaux (la ferme, l'historique villa de la famille propriétaire), à l'arborisation et à l'orientation des bâtiments – sauf en ce qui concerne le secteur A.

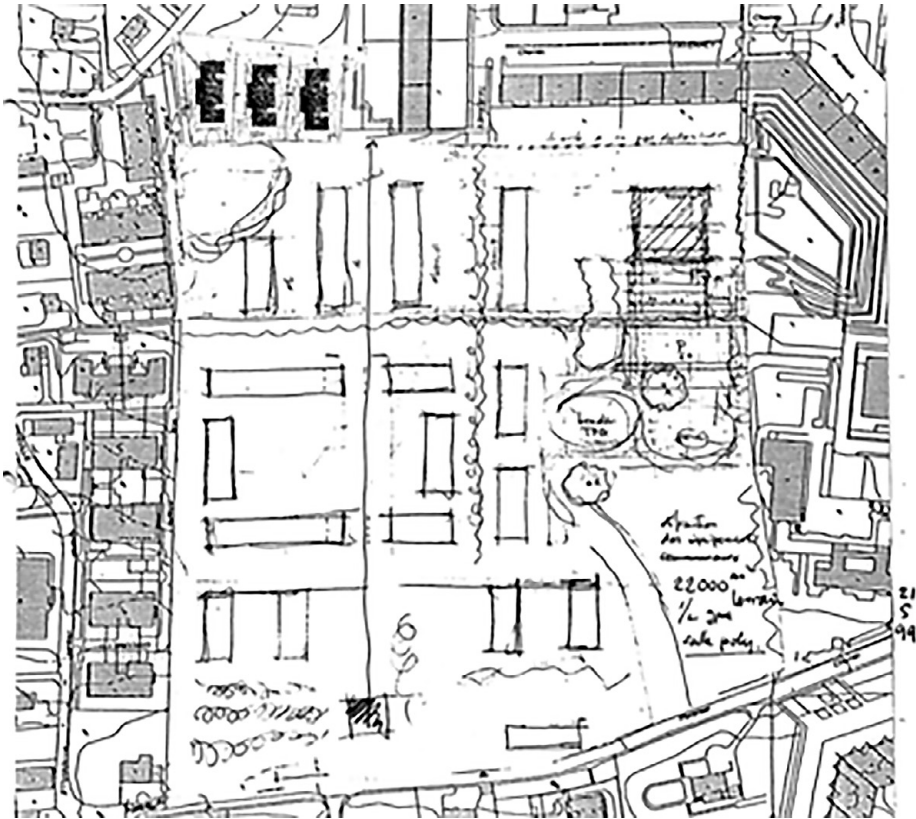
Fin 1998, l'État et la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA) acquièrent, pour 30 millions de francs, les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération. Dans sa déclaration du 11 février 1999 (Campagne Gardiol. Déclaration du Conseil d'État), le Conseil d'État rappelle le « bon investissement » que constitue l'acquisition de l'ancienne campagne, qui permettra de « mettre en pratique la politique du logement du gouvernement ». L'opération est appelée à être « exemplaire dans la défense de l'intérêt public, de la qualité de l'habitat et de son environnement » (page 2). La « qualité » doit se traduire dans une équation simple : « préserver l'accessibilité aux espaces ouverts », valoriser « la végétation », « les cheminements piétons », « la desserte des transports publics », « les espaces pour les enfants », « les équipements collectifs », « les relations avec les quartiers contigus », tout en « veillant à la réalisation d'un concept global d'aménagement » soucieux d'assurer la « réalisation [...] d'un programme de logements » diversifié (Campagne Gardiol. Déclaration du Conseil d'État).

Cette opération, qui doit être « modèle », est placée sous la supervision d'un groupe de pilotage, composé de représentant-es de la CIA, de l'État et de la commune, dont la délégation tarde toutefois à être connue. Un architecte urbaniste est mandaté pour assurer le « suivi des opérations », « garantir une exécution [du PLQ] conforme à la volonté de qualité des autorités mandantes », coordonner « les interventions des diverses administrations et fournisseurs de services » (Cahier des charges du mandataire). Il assumera de fait un travail d'AMO (assistant à maître d'ouvrage), dans lequel il engagera *des compétences techniques*, mais aussi *une conception de la ville*. Assez rapidement, les résultats des études techniques complémentaires conduiront en



Plan 8 : Plan localisé de quartier initial (en haut) et une des variantes proposées, dès 1999, pour le secteur A (en bas).

Source : Plan localisé de quartier, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson.



Plan 9 : Une des variantes proposées au plan localisé de quartier initial, dès 1999, pour le secteur A.

Source : Schémas de réflexion pour la séance du 21 mai 1999, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson.

effet à la conclusion que le PLQ, relativement rigide<sup>2</sup>, nécessite d'être amendé, voire révisé dans son secteur A : tant la préservation de certains arbres que la programmation commerciale ou l'implantation du terminus de bus nécessitent une réflexion plus poussée sur ce périmètre.

<sup>2</sup> Le PLQ doit composer avec le nécessaire prolongement de la ligne de transport public, à la fois condition de possibilité et source de contraintes, puisqu'elle influe sur la distribution des flux de mobilité à l'intérieur du quartier. La voie d'accès des pompiers complique également la réflexion des urbanistes.

## Passer le Plan à l'épreuve du site

L'étude des archives permet de comprendre comment le mandataire désigné travaille à donner de nouvelles orientations au Plan localisé de quartier, de manière à le rendre plus conforme à la fois aux possibilités du site et à une certaine idée de la ville. Pour ce faire, il recourt à un art de faire parler le lieu de l'intervention, un art qui s'inscrit dans une socialisation professionnelle et mobilise de nombreux « récitants » du projet (Linossier et Jaton 2004), lesquels sont parfois non humains.

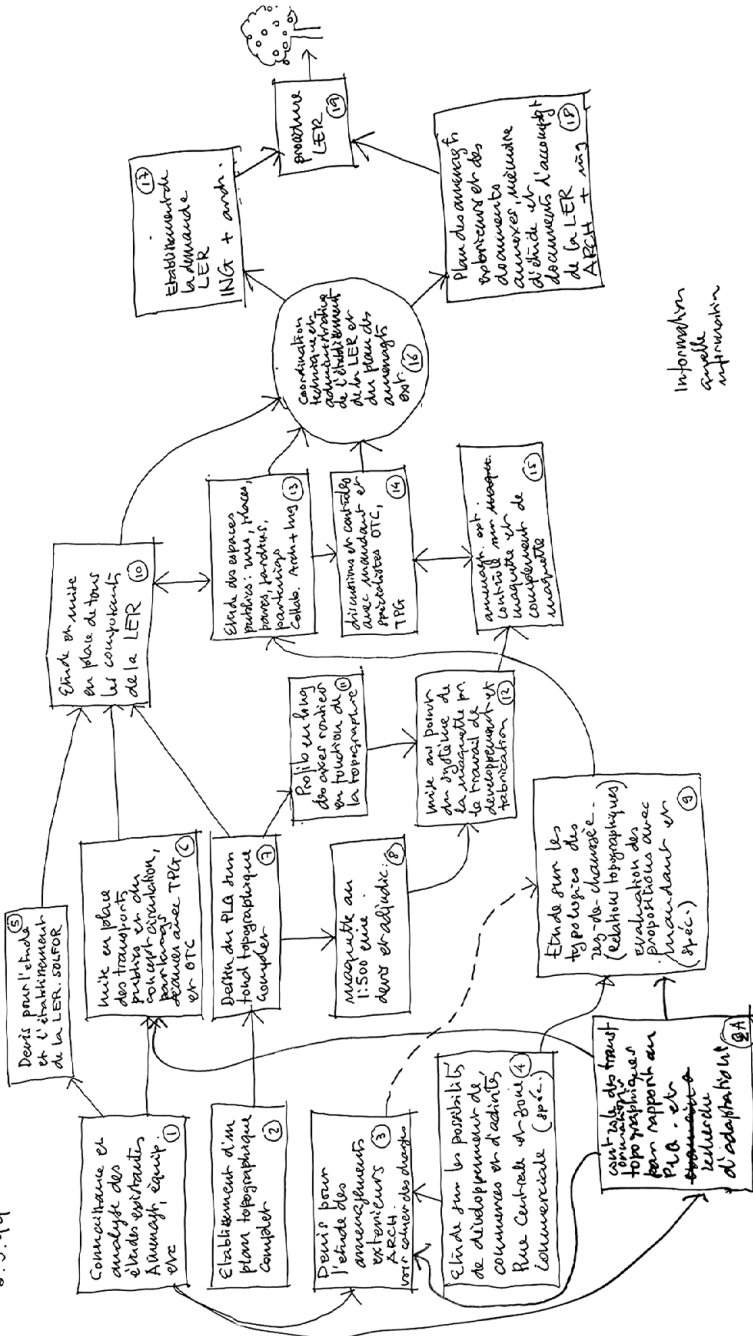
Le graphe logique de l'organisation de la mission, élaboré par le mandataire, est intéressant de ce point de vue ; il permet en effet d'approcher les premières épreuves que doit traverser un plan avant d'être opérationnalisé.

Le mandataire s'attache dans un premier temps à vérifier que les orientations du Plan localisé de quartier soient conformes aux aptitudes du site. L'analyse des études existantes, l'établissement d'un plan topographique complet et le contrôle des transformations du relief nécessaires constituent une première façon de vérifier le PLQ en force, de le vérifier finement. L'étude des potentiels d'activité, puis l'établissement d'une typologie des rez-de-chaussée en lien avec les opportunités commerciales et la forme du terrain doivent également permettre de comprendre comment le PLQ en question fait sens au regard des espaces publics. Enfin, l'établissement des profils longitudinaux des axes routiers en fonction du relevé topographique est une troisième manière de tester la possibilité et la vraisemblance du PLQ afin de déposer la LER<sup>3</sup>, ce qui est précisément le premier objectif du mandat. On prend ici la mesure des opérations techniques nécessaires pour passer le programme à l'épreuve du site. Il s'y agit de s'assurer que le Plan tient le choc du réel, qu'il peut se déployer au vu des caractéristiques, tant géomorphologiques que topographiques ou végétales, préalables à l'action ; qu'il permet le développement des potentialités de vie que la forme urbaine est supposée soutenir.

Ce travail de mise à l'épreuve du plan (qui ne figure pas explicitement au cahier des charges du mandataire, mais fait implicitement partie du travail de l'urbaniste – à la fois de sa culture et de sa conscience professionnelles) conduit ainsi à repenser le PLQ.

<sup>3</sup> L'autorisation LER (l'abréviation renvoie à la Loi sur les eaux et les routes) est une spécificité du droit de l'aménagement genevois. Elle est généralement requise pour une intervention sur domaine public ou le tracé des routes. À l'heure où est écrit ce chapitre, l'autorisation en question n'existe plus. Elle a été remplacée par une procédure unique, la demande définitive (DD).

Graphique logique III  
organigramme  
5.3.99



— chemin critique  
22.3.99

Figure 7 : Graphe logique du mandataire, version 3 du 22.03.1999.  
Source : Graphe logique III. Organigramme, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson.

## Faire parler les arbres

Les arbres jouent ici un rôle important ; ce sont en effet eux qui offrent, en grande partie, l'opportunité d'une révision partielle du PLQ. Les arbres participent en l'occurrence de ce que la sociologie des controverses a appelé des actants. Diverses opérations permettent de les faire parler : singulièrement, une étude technique que le mandataire orchestre ensuite dans une note de synthèse.

Si la question du transport, de la topographie et des réseaux techniques prend une place importante dans la réflexion, l'étude du « patrimoine arboricole du périmètre » (soit une cartographie des arbres existants, de leur essence et leur état de santé) a en effet une influence importante sur l'orientation des bâtiments du secteur A. *L'aide-mémoire de la visite du site du 28 mai 1999* donne un exemple de cet usage de l'arbre dans une stratégie discursive. Il est ainsi des arbres (« le séquoia » par exemple) qui, identifiés dans le relevé sollicité par le mandataire, sont non conservés par le PLQ, ce qui paraît justifié au regard de la proximité d'un bâtiment à venir et de l'état de santé de l'arbre en question ; d'autres (un « chêne » par exemple) qui, en dépit de leur bon état sanitaire, ne peuvent pas être sauvés parce que le déplacement de la route rognerait trop sur une surface d'équipements communaux impératifs à la diversité du programme ; d'autres encore (« le bouquet en ligne de pins ») qui, maintenus par le PLQ, « posent d'énormes problèmes » pour la voirie et les cheminements et que, par conséquent, il faudrait donc en partie supprimer ; il y a encore, « à la limite nord-ouest du périmètre », « huit arbres » que le représentant du Service nature et paysage encourage à considérer avec une « attention particulière dans le développement des projets d'architecture » ; enfin, dans le crescendo organisé par l'aide-mémoire, il y a « des platanes [...] magnifiques » qui, conservés par le PLQ, entrent, comme le remarque le représentant de la Nature et du paysage, en conflit avec les « immeubles prévus », de même que « deux chênes [...] magnifiques », dont la préservation nécessite une « adaptation de la voirie ».

La visite de site de mai 1999 participe ainsi d'un tournant. Elle valide *in situ* les contradictions d'une planification susceptible d'amoinrir ce que l'existant est susceptible d'apporter à l'avenir. La convocation des arbres à titre de récitants du projet fonctionne, ici, comme un puissant outil de remise en question des orientations (au sens le plus littéral) du PLQ, ouvrant la voie à une possible révision. Mais les arbres seuls ne suffisent pas, il faut également mobiliser la topographie, pour montrer en quoi la localisation du

centre commercial est susceptible de déstabiliser une « limite morphologique » (Schémas de réflexion pour la séance du 21 mai 1999). Il faut également discuter de la souplesse du principe d'affectation de la zone commerciale. Il faut enfin disposer d'une patience toute tactique, puisque cinq longues années sont nécessaires à la modification du secteur A du plan localisé de quartier. Le temps de convaincre la CIA et le conseiller d'État de la justesse des amendements proposés, puis de sécuriser les potentiels de recours qui pourraient résulter d'une nouvelle mise à l'enquête.

Cette éthique appliquée du projet conduit à un résultat salué par les professionnel·les de la ville. On se félicite de ce que le mandataire et le chef de projet soient parvenus à pivoter de 90 degrés l'orientation des bâtiments se trouvant sur le secteur A, ce qui crée une tout autre sensation lorsqu'on marche dans le quartier, ouvrant d'autres vues sur le grand paysage. On note que, sans cet engagement, la mixité fonctionnelle du quartier aurait été tout autre, que le quartier n'aurait sans doute pas cette urbanité (architecte-urbaniste, cadre, administration communale).

Plus largement, les arbres sont régulièrement convoqués par le mandataire pour mettre en discussion les choix faits par la CIA, singulièrement en ce qui concerne l'architecture du mail. Le mandataire, dépité par les conséquences de la construction d'un parking souterrain sous la promenade, note par exemple sur son bloc, lors de la séance du 8 décembre 2000 avec la CIA (Notes de séance CIA 8.12.00) : « Je rappelle que je ne suis fondamentalement pas d'accord avec la construction d'un parking sous le mail et [le chef de projet du DAEL<sup>4</sup>] non plus. » Dans le prolongement de cette séance, le mandataire adresse, en date du 22 février 2001, un fax au responsable de la division immobilière de la CIA pour manifester sa contrariété. Il y rappelle : « Nos points de vue sont divergents sur des aspects importants de l'aménagement, notamment sur le traitement du mail piétonnier » (Fax. No. 809.16.00). Il accuse : « Dans le cadre du comité de pilotage animé sous votre responsabilité, je constate que mes conseils ne sont plus pris en considération et que des orientations essentiellement économiques prévalent sur des aspects qualitatifs » (Fax. No. 809.16.00). Enfin, il prévient : « La perte d'une plantation en pleine terre de beaux et grands arbres dans le mail piétonnier constituerait une diminution de qualité très grave pour l'aménagement du [quartier] » (Fax. No. 809.16.00).

<sup>4</sup> Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Il reprendra ce même argument dans une note qu'il adresse, en date du 4 juin 2001, au groupe de pilotage cette fois, l'adossant à un long exergue, mentionnant notamment que :

Les arbres pour beaucoup vivent considérablement plus longtemps que les hommes et plus longtemps que les réalisations des hommes. Utilisés pour nos besoins matériels et notre agrément, les arbres doivent être respectés, soignés, entretenus et ne pas devenir victimes de notre ingéniosité sans limites. (Courrier du 04.06.2001)

### **Raisonner à la place des enfants**

Le mandataire responsable de l'élaboration du Plan d'aménagement des espaces extérieurs engage donc dans son travail une vision de la ville ; il conduit son mandat « en conscience », c'est-à-dire qu'il met à l'épreuve la cohérence du PLQ, conformément à des savoirs métiers et une éthique professionnelle. Il est soucieux de la topographie, il vérifie les tracés des routes, multiplie les visites de sites, s'inquiète de la santé des arbres, travaille la planification des rez-de-chaussée. Partageant la même conception de ce que doit être un quartier de ville en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle que le chef de projet du DAEL, il vérifie, expertise, argumente, négocie, bataille. L'étude des archives du projet atteste de cet engagement. Les compiler permet de prendre la mesure de la complexité du projet en urbanisme. On y prend conscience du nombre de porte-paroles mobilisés pour faire parler le site, avancer et corriger le projet : les inventaires commandés, figurant à son cahier des charges, par le bureau mandataire sont une manière de donner la parole aux arbres ou au patrimoine ; les interactions avec l'Office cantonal des transports et les TPG sont une manière de donner la parole aux transports publics ; les rencontres sur site pour envisager la place optimale des mâts nécessaires à l'alimentation électrique des trolleybus font parler l'infrastructure. Ces différents récitants du projet urbain sont régulièrement convoqués par le groupe de pilotage qui décide de ce qui est pertinent ou non, désignant, en somme, le légitime.

Or, paradoxalement, dans cette profusion de récitants, les enfants sont absents. Si le Conseil d'État en faisait une dimension de l'exemplarité du projet, ils restent dans la tache aveugle du projet mis en œuvre. Tout au plus apparaissent-ils comme la source de complications inutiles, pour lesquels il existe des expédients. Faut-il un espace public généreux qui permette aux

enfants de jouer en sécurité ou tout simplement de se déplacer sans surveillance dans la ville, pour y gagner une autonomie ? Faut-il plutôt prioriser les trolleys ? Les notes du mandataire qui font suite à une visite sur site le 12 octobre 1999, relayant la déclaration d'un représentant des TPG, permettent de répondre :

Zone 30 km/h -> toutes les priorités à droite sont restaurées. Les TPG ne sont pas gênés, mais ils doivent conserver leur priorité. Tout le monde croit que l'on peut laisser les enfants dehors ! Les passages piétons sont maintenus dans la zone 30 km/h. (Notes de visite du 12.10.1999)

L'implicite de la remarque est sans ambiguïté. La ville n'est pas un espace construit pour que des enfants y jouent sans un minimum de cadre. C'est à partir de ce postulat qu'il convient de mettre en œuvre les règles d'urbanisation, de hiérarchiser les usages de la voirie, de peser les intérêts.

On retrouve le même schème mental alors que le comité de pilotage réfléchit à l'aménagement du square central du quartier. Celui-ci fait l'objet de plusieurs discussions dans le cadre des séances de coordination du comité de pilotage. Le *Procès-verbal de la séance du 22 février 2002* rend compte d'un échange relatif aux coûts de son aménagement :

[...] la pente de la surface est conservée en pleine terre [...] Un problème se pose en effet à l'angle est, le muret projeté par les architectes atteignant une hauteur de 2 m. avec des implications au niveau de la sécurité, des coûts et de l'esthétique. (Notes de visite du 12.10.1999)

« Le bassin » de rétention est particulièrement problématique, notamment en raison du coût important. Le président du comité insiste pour que « des recommandations contraignantes soient données aux architectes » (Notes de visite du 12.10.1999).

Le représentant du DAEL en profite alors pour « souleve[r] la question du statut du square et s'interroge sur la façon dont il sera utilisé par les habitants » (Notes de visite du 12.10.1999). La CIA explique, en réponse, qu'« il s'agira d'un espace de loisirs informels, un certain nombre de jeux étant prévu dans le parc public situé à proximité » (Notes de visite du 12.10.1999). Il est entendu en somme que de vastes espaces étant prévus non loin, les enfants du quartier iront y jouer, ménageant la tranquillité du voisinage.

Le 22 mars, le comité revient sur la question du square pour un point d'avancement qui ne fait état que de questions relatives à la topographie et aux coûts. Le 12 octobre, on évoque des questions de réglages avec les

immeubles riverains. Des considérations financières, mais aussi l'anticipation d'usages supposés cloront définitivement la discussion.

On avait ce qu'on appelle un portique [...], une surface qui aurait été abritée [...] qui permettait d'éviter cette espèce de descente abrupte de la façade et qui aurait effectivement [...] unifié tous les immeubles, avec des locaux communs et des activités ... [Et] malheureusement, le maître d'ouvrage ne nous a pas laissé la possibilité de faire ce qu'on avait proposé [...] pour des raisons financières ... et ça c'est important ... ils avaient peur que des locataires balancent des mégots de cigarette [...]. (Architecte-urbaniste)

Dans la pesée spontanée des intérêts entre tranquillité des riverain·es et autonomisation des enfants ou entre circulation et appropriation enfantine de la voirie, les arbitrages sont faits au regard d'une pyramide de besoins collectifs conforme aux standards du métier, une hiérarchie qui, normalisée, est difficile à remettre en question. On a beau rappeler l'existence des enfants, on ne leur trouve pas de porte-parole. Pourtant, je l'ai évoqué, de nombreux actants du projet ont été portés au statut de récitants.

Si l'on traduit cela dans un langage qui est celui de la qualité, on peut dégager certains principes qui expliquent l'espace produit : une ville de qualité priorise la bonne desserte d'un quartier et la tranquillité du voisinage, c'est pourquoi les enfants y joueront sous surveillance ou dans l'espace spécifiquement créé à cet effet. Ce même principe de tranquillité du voisinage semble d'ailleurs avoir joué au moment de l'aménagement des espaces publics entre les immeubles de la CODHA<sup>5</sup> et de la SCHG<sup>6</sup>, puisque le choix des aménagements semble s'être fait en grande partie « pour éviter que les enfants y jouent » (cadre, coopérative d'habitation). L'important ici est que ces arbitrages se fassent toujours au regard d'une conception du bon fonctionnement de l'espace urbain, d'une expertise assurée qui conduit à saisir immédiatement le « besoin » au regard d'une expérience et d'une socialisation professionnelle. Il ne s'agit aucunement de discriminer les enfants. Ils ne font tout simplement pas partie des dimensions prioritaires de la planification et de la réalisation. Malgré la bonne volonté manifeste des acteurs, le résultat se révélera insatisfaisant au moment de la mise en service du quartier, avant que les aménagements ne se développent progressivement par la suite (Dessin 2 et Photo 11).

<sup>5</sup> Coopérative de l'habitat associatif.

<sup>6</sup> Société coopérative d'habitation de Genève.



## Les enfants finissent par devenir des jeunes

Ainsi, plus de quinze ans après l'inauguration du quartier, on retrouve ce même motif lorsque l'on questionne les habitants (Jolimay *et al.* 2021). Si l'on s'y sent globalement bien, si l'on se félicite de pouvoir « laisser aller les enfants seuls à l'école » (habitant-e), si l'on estime rétrospectivement qu'« avec des enfants en bas âge, c'était le quartier idéal » (habitant-e), on relève toutefois qu'on

a [dû] insist[er] avec les régies pour mettre un petit parc pour les enfants. Ils étaient très réticents, ils ont dit : « Non, non, c'est pas notre rôle ». Et on a dit : « Oui, oui, vous avez construit une sorte de carré au milieu, un bâtiment, maintenant il faut un emplacement pour les enfants ». (Habitant-e, cadre association)

Certains ménages avec enfants proposent d'ailleurs diverses autres améliorations du quartier, tant du point de vue « des jeux pour les enfants » – notamment pour « les enfants de plus de 5 ans » (habitant-e, cadre association) – que des aménagements pour les adultes, tels que « terrasses communes », « espaces pour les grillades », « couverts » (habitant-e, cadre association). Mais, à bien choisir, les espaces pour les enfants leur semblent prioritaires, ce à plus forte raison que les adultes ont la possibilité de passer plus de temps hors du quartier, alors que la mobilité des enfants subit plus de contraintes.

Ce motif se prolonge dans les réflexions actuelles sur la place « des jeunes » dans le quartier. Le quartier compte en effet parmi ceux qui ont la plus grande densité d'adolescent-es dans le canton (cadre, administration communale). L'occupation de l'espace public par les « jeunes » est proportionnée à cette densité, ce qui n'est pas sans susciter des conflits d'usages. La figure discursive des « groupes de jeunes », bruyants ou visibles (trop, selon certains) est un invariant des récits recueillis auprès des adultes. De fait, si les usages d'un quartier par des enfants avaient peu été thématiques lors de l'élaboration du Plan d'aménagement des espaces extérieurs, ceux des adolescent-es – qui étaient un jour les enfants en question – n'ont pas plus donné lieu, selon les informations recueillies, à une élaboration lors de ces phases préliminaires.

## En deçà des bonnes intentions, le retour du refoulé normatif

Le cas de ce quartier genevois est intéressant. Les objectifs politiques sont ceux d'une réalisation de qualité. Le mandataire retenu pour mettre en œuvre le plan travaille effectivement à ce que le quartier soit une réalisation modèle. Le chef de projet délégué par l'État poursuit les mêmes objectifs. Les archives attestent de leur connivence et entente. Ils partagent une vision similaire de ce que doit être la ville. Souvent, ils doivent négocier ensemble contre le principal opérateur du projet. Or, sur un point la réalisation est en deçà de la planification. On peine à saisir le point de vue d'un quartier, les besoins, les usages qui sont ceux des enfants. Cela conduit à une controverse d'aménagement dont le canton a le secret et qui animera la presse locale. De manière plus hypothétique, on peut lire une conséquence dans cette insensibilité au point de vue des enfants dans les débats actuels (au tournant des années 2020) sur la place des jeunes dans le quartier.

Mon interprétation est que, en dépit des meilleures intentions, quelque chose du syndrome Modulor<sup>7</sup> se réinvente dans la planification et la conception de la ville. Non pas que l'on soit resté moderniste, mais simplement parce qu'on pense la ville à venir à partir de préconceptions – héritées d'une formation, d'une socialisation professionnelle au long cours, de plus de « trente ans de métier » parfois (architecte-urbaniste, collaborateur·trice, administration communale) – de ce que doit être l'urbain. On y esquisse une manière de vivre en ville qui est déterminée par des préceptes issus des théories de la ville. Or, ces préconceptions et ces préceptes nuisent parfois à la bonne saisie de la diversité des modes de vie. D'ailleurs, la question d'un « urbanisme des modes de vie » est récente dans la programmation urbaine (Thomas 2014).

Cette résurgence du syndrome du Modulor (au sens ici d'une difficulté à penser ce qui est dans un entre-deux, à la fois proche et distant) est, de mon point de vue, susceptible de nuire à ce que certains appellent

<sup>7</sup> Le Corbusier pensait son architecture à partir d'un référentiel spécifique, le Modulor, être masculin de 1 m 83, dont le nombril culminait à 1 m 13 du sol. Le Modulor déterminait les proportions des unités d'habitation corbuséennes de la même manière que des besoins standardisés (produire, reproduire, consommer, circuler) définissaient le zonage des activités dans la ville. Par syndrome Modulor, j'entends une manière de penser l'espace par abstraction, en homogénéisant les usages attendus. Il s'agit bien entendu d'un abus littéraire que j'assume le temps d'un texte, sans prétendre que la vision corbuséenne de la ville fût aussi simple.

aujourd'hui la « qualité urbaine et sociale des quartiers », car elle rend imperceptibles les façons de vivre et d'habiter non anticipées par les modèles en cours à un certain moment de l'histoire de l'urbanisme. Peut-être est-ce un peu pour cela que les habitant·es et usager·ères rencontrés, tout en manifestant les bons côtés de la vie dans leur quartier, sont en demande d'un urbanisme moins sûr de lui, ouvert à ce que Thierry Paquot (2000) a appelé l'« accueil », c'est-à-dire une capacité à ménager une place à l'inattendu, au non concevable.

### **Une planification attentive aux différences comme solution aux apories de l'entre-soi ?**

J'ai tenté, dans ce chapitre, d'identifier les modèles urbains qui président à l'action des professionnels de l'urbanisme pour comprendre comment les différences sont appréhendées dans le cadre d'un projet d'aménagement. L'hypothèse sous-jacente était que ces modèles sont à l'origine de biais, expliquant que, tout en travaillant à faire de son mieux, on néglige certains usages spécifiques. Je me suis intéressé aux différents-portes paroles activés dans le cadre d'un projet emblématique de l'histoire genevoise de l'urbanisme, me demandant : qui fait-on parler ? Comment le fait-on parler ?

Le postulat était ici qu'il ne peut y avoir une planification aux différences qu'à la seule condition d'un pluralisme linguistique au sens de Mikhael Bakhtine (1978) : la ville des différences ne peut être produite qu'à partir d'une polyphonie des voix. Le présent ouvrage plaide en tout cas pour une ouverture plus généreuse au débat interdisciplinaire et interprofessionnel. En l'espèce, c'est l'absence de porte-parole des enfants qui conduit à ce que leurs besoins soient mésestimés. De ce point de vue, ce chapitre rejoint, dans sa conclusion, l'une des préconisations de la clinique d'analyse sociale du Département de sociologie de l'Université de Genève (Waeber *et al.* 2023), celle de « renforcer la représentativité des différences dans les pratiques décisionnelles de l'urbanisme ».

Ce renforcement pourrait s'adosser aux compétences des différents services concernés par le projet urbain. Mais elle bénéficierait sans doute de l'activation, dans tout projet d'aménagement et d'urbanisme, des divers délégués qui, dans les administrations cantonales ou communales, ont pour métier de se soucier des « autres », saisis dans leurs différences, c'est-à-dire de tout le monde. Plus généralement, c'est proprement une nouvelle culture

aménagiste qu'il s'agit d'impulser qui permette d'éviter une certaine misère de l'entre-soi, qui s'insinue dès lors que des personnes socialisées dans un même contexte pensent de concert aux bien-être de tous-tes et de chacun-e.

## Références bibliographiques

- Bakhtin, Mikhaïl Mikhaïlovich (1978). *Esthétique et théorie du roman*. Paris : Gallimard.
- Béal, Vincent, Renaud Epstein et Gilles Pinson (2015). La circulation croisée : modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie. *Gouvernement & action publique* 4(3) : 103-127.
- Bolzman, Claudio, Slim Bridji, Nicola Cantoreggi, Émilie Guibert et Laurent Matthey (2020). 'Faire comme là-bas ?' : Tentative de transposition en contexte français d'un modèle suisse de logement d'utilité publique. CBS Working Paper 9, Université Trier et Université Grande Région.
- Carriou, Claire et Olivier Ratouis (2014). Quels modèles pour l'urbanisme durable ? *Métropolitiques* 25(en ligne).
- Choay, Françoise (1965). *Urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris : Gallimard.
- Choay, Françoise (1966). *La règle et le modèle*. Paris : Seuil.
- Coralli, Monica et Maria Anita Palumbo (2011). Entre singularité et similitude : Cotonou, une ville en changement. *Lieux Communs-Les Cahiers du LAUA* 11(14) : 68-93.
- Crot, Laurence (2010). Transnational urban policies : « relocating » Spanish and Brazilian models of urban planning in Buenos Aires. *Urban Research & Practice* 3(2) : 119-137.
- Curnier, Sonia Monique (2018). *Espace public comme objet per se ? Une analyse critique de la conception contemporaine*. Lausanne : Thèse de doctorat en architecture, École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Derycke, Pierre-Henri, Jean-Marie Hurriot et Denise Poumain (éd.) (1996). *Penser la Ville. Théories et modèles*. Paris : Anthropos.
- Devisme, Laurent et Marc Dumont (2011). Des modèles urbains, pour quoi faire ?. *Lieux Communs-Les Cahiers du LAUA* 11(14) : 10-21.
- Devisme, Laurent, Marc Dumont et Élise Roy (2007). Le jeu des 'bonnes pratiques' dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale. *Espaces et sociétés* 131(4) : 15-31.
- Dupuis, Blaise (2009). Le mouvement du New Urbanism et le paysage urbain. La circulation d'une doctrine urbanistique. *Articulo-Journal of Urban Research* Special issue 2(en ligne).
- Dupuis, Blaise (2010). Gouvernance urbaine et modèle néo-traditionnel : le partenariat public-privé du Val d'Europe. *Géo-Regards. Revue neuchâteloise de géographie* 10(3) : 39-53.

- Dupuis, Blaise (2017). *La nouvelle ville traditionnelle: géographies d'un modèle urbain mobile*. Neuchâtel: Thèse de doctorat en Lettres (géographie), Université de Neuchâtel.
- Fainstein, Susan S. (2019). Urban planning. *Encyclopaedia Britannica*. [En ligne].
- Ferrari, Béatrice (2010). 'Pékin n'a plus rien à envier aux villes européennes': Descriptions du monde en mouvement, vu de Pékin. *Géo-Regards. Revue neuchâteloise de géographie* 10(3) : 105-120.
- Gaillard, David et Laurent Matthey (2011). La norme et le label, production de la norme et logiques d'hybridation dans la fabrique de la ville durable: le cas des écoquartiers. *Lieux Communs-Les Cahiers du LAUA* 11(14) : 112-129.
- Jolimay, Quentin, Emma Jouval, Joachim Guelpa, Maria Paramonova et Elisa Very (2021). *Le quartier du Pommier: diagnostic territorial*. Genève: Travail de bachelior réalisé dans le cadre du cours Géographie de la métropole de l'Université de Genève.
- Lévy, Jacques *et al.* (2008). *L'invention du monde*. Paris: Presses de Sciences Po.
- McCann, Eugene (2011). Urban policy mobilities and global circuits of knowledge: Toward a research agenda. *Annals of the Association of American Geographers* 101(1) : 107-130.
- Mullon, Rachel (2018). *La réception des modèles urbains dans la pratique urbanistique: une entrée par les références en situation de conception*. Paris: Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, urbanisme, Université de Paris Est.
- Paquot, Thierry (2000). De l'accueil. Essai pour une architecture et un urbanisme de l'hospitalité. In Paquot, Thierry et Chris Younès (éd.). *Éthique, architecture, urbain* (pp. 68-83). Paris: La Découverte.
- Peck, Jamie et Nik Theodore (2010). Mobilizing policy: Models, methods, and mutations. *geoforum* 41(2) : 169-174.
- Pieroni, Raphaël (2022). *Politiques urbaines de la nuit: Entre cultures festives et nuisances sonores à Genève*. Neuchâtel: Alphil.
- Piveteau, Jean-Luc (1995). Le territoire est-il un lieu de mémoire?. *L'Espace géographique* 24(2) : 113-123.
- Racine, Jean-Bernard (2006). Entre pluralisme et complexité: le rôle des valeurs dans la pratique et l'apport de la géographie humaine. *Chronique d'une écriture errante. Revue européenne des sciences sociales* XLIV(134) : 231-245.
- Robinson, Jennifer (2013). Arriving at urban policies/the urban: traces of elsewhere in making city futures. In Söderström, Ola *et al.* (eds.). *Critical mobilities* (pp. 1-28). London: Routledge.
- Söderström, Ola (2014). *Cities in Relations: Trajectories of Urban Development in Hanoi and Ouagadougou*. Oxford: Wiley-Blackwell.
- Söderström, Ola, Till Paasche et Francisco Klauser (2014). Smart cities as corporate storytelling. *City* 18(3) : 307-320.
- Thomas, Marie-Paule (2014). Les choix résidentiels: une approche par les modes de vie. In Fol, Sylvie, Yoan Miot et Cécile Vignal (éd.). *Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques* (pp. 97-117). Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion.

Waeber, Olivier, Sandro Cattacin et Fiorenza Gamba (2023). *Urbanisme sensible aux différences de genre. Recommandations à l'attention des acteurs/trices de l'urbanisme à Genève*. Genève : Université de Genève (SocioBrief n°8).

## Sources primaires

- Aide-mémoire de la visite du 28 mai 1999*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Cahier des charges du mandataire*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Campagne Gardiol. Déclaration du Conseil d'État*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL -Commune Gd-Saconnex).
- Courrier du 04.06.2001*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Fax. No. 809.16.00*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL -Commune Gd-Saconnex).
- Graphe logique III. Organigramme*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Notes de séance CIA 8.12.00*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Notes de visite du 12.10.1999*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Plan localisé de quartier*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL Commune Gd-Saconnex).
- Procès-verbal de la séance du 22 février 2002*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL -Commune Gd-Saconnex).
- Schémas de réflexion pour la séance du 21 mai 1999*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL -Commune Gd-Saconnex).
- Séance du 27.2.2004. Coord. pilot.*, Genève, Archives d'architectures de Genève, Fonds Jean-Jacques Oberson, Dossier 78379.001 (correspondance, PV réunions, courrier CIA, Correspondance DAEL -Commune Gd-Saconnex).